

7727

E3LM267/26

2

Marché pour l'achat de 24.000 t. de  
fines laves du Yorkshire livrables en 1939  
(4.488.000 francs)

Rapporteur: M<sup>e</sup> Galliot

Maison Worms et c<sup>ie</sup>

c. D. 31 janvier 39  
c. A. 1<sup>er</sup> février 39  
c. M. 9 février 39

COMMISSION DES MARCHES DES CHEMINS DE FER

Extrait du PROCES-VERBAL de la séance du jeudi 9 février 1939

8°) A.C.M. Achat de fines lavées du Yorkshire pour livraison en 1939  
(N° 34) (4.488.000 frs)

Rapporteur : M. MOCH.

M. Paul MOCH, Rapporteur, signale que parmi les arguments fournis pour justifier la présentation de ce dossier, la S.N.C.F. fait valoir que ce transport de fines du Yorkshire sauvegarde la ligne française de navigation Dieppe-Grimsby.

Le Rapporteur estime que, si forte que soient les raisons de maintenir le trafic de cette ligne, elles ne lui paraîtraient pas suffisantes s'il devait en résulter un sacrifice pour la S.N.C.F. mais, dans le cas présent, la valeur d'achat, compte tenu de la qualité, est satisfaisante. Le marché, sans être spécialement avantageux, est normal. Il faut noter en effet que le prix de revient à Dieppe des fines lavées du Yorkshire est de 25 francs moins élevé que celui des fines lorraines.

M. BATICLE n'est pas persuadé que cette différence en faveur du charbon anglais justifie un achat à l'étranger.

M. ROUSSELLIER estime que la question doit être examinée dans ses rapports avec la politique générale du charbon, pratiquée par la S.N.C.F.

Le Représentant de la S.N.C.F. expose l'effort considérable accompli par la Société Nationale pour soutenir les Mines françaises. Cet effort a été poussé jusqu'à l'extrême limite en pliant la technique des services de traction aux exigences de la situation économique. L'achat qui est proposé aujourd'hui offre un caractère particulier. Il s'agit de soutenir une ligne de navigation française qui présente un intérêt national. Cet achat de charbon, à des conditions avantageuses, constitue un frêt de retour qui permet de conserver la ligne. S'il peut y avoir une exception à la règle qu'on s'est imposée, n'est-ce pas dans un cas semblable, où les avantages financiers de l'opération se concilient avec un intérêt national évident ?

Le Rapporteur confirme les renseignements fournis et propose l'approbation du projet.

La Commission émet un Avis favorable.

=====

QUESTION III - Commandes et marchés

- 3°) Marché avec la Maison WORMS et Cie pour l'achat de 24.000 t. de fines lavées du Yorkshire livrables en 1939 (4.488.000 fr).

p.8

M. GALLIOT, Rapporteur, expose que, dans le but de maintenir l'activité de la ligne de navigation Dieppe-Grimsby exploitée par la Maison WORMS, il avait rapporté favorablement, en juillet dernier, un marché de fines lavées du Yorkshire à un prix légèrement supérieur au prix le plus bas que l'on aurait pu obtenir.

Un nouveau marché est proposé au Conseil pour toute l'année 1939.

Après discussion avec la Maison WORMS, les services ont obtenu une baisse de 1/6 sur les prix de l'année dernière, correspondant à la baisse constatée sur les marchés britanniques. Le nouveau prix serait de 19/cif Dieppe plus 7 fr 50, ce qui met les fines anglaises sur wagon à Dieppe à 187 fr environ. Ce prix est plus avantageux que celui que l'on pouvait avoir, à l'époque des tractations, pour les fines lorraines rendues à Dieppe et que celui que l'on aurait maintenant.

Ce marché ayant, d'autre part, l'avantage de consolider pour toute l'année la ligne Dieppe-Grimsby, M. GALLIOT propose au Conseil de l'approuver.

M. LE PRESIDENT met aux voix les propositions du Rapporteur, qui sont adoptées à l'unanimité.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS  
-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Conseil d'Administration.  
-:-:-:-:-

Séance du 1er février 1939  
-:-

III - Marchés et Commandes

- 4941 3°) Marché avec la Maison WORMS et Cie pour } Rapporteur :  
l'achat de 24.000 T. de fines lavées du } M..GALLIOT.  
Yorkshire livrables en 1939 } £4.488.000 fr).

A. Galliot

Kauf der Kohlen von —  
Worms — Gewicht Baum 1516 An der  
Kasse zu leisten.

adpt.

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du 1 FÉV 1939 193

"Marchés et Commandes"  
(Question N° 3)

18 janvier 1939

SOCIETE NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANCAIS

4941

Service des Approvisionnements  
commandes et marchés

Division des Combustibles

Marché avec la maison WORMS et Cie pour la fourniture pendant l'année 1939 de 24.000 T. de fines lavées du Yorkshire.

Montant du dossier : 4.488.000 frs.

Dans sa séance du 20 juillet 1938, le Conseil d'Administration a donné un avis favorable à la conclusion d'un accord avec la maison Vorms & Cie en vue de la fourniture pendant le 2<sup>e</sup> semestre de 1938, par cette firme, de 12.000 T. de fines lavées du Yorkshire au prix de 20/6 cif. Dieppe + 7 F. 50.

Bien qu'à cette époque la S.N.C.F. eut pu se procurer des fines de même nature en France et à meilleur prix, l'accord avait été proposé au Conseil en raison de l'intérêt qu'il y avait pour la S.N.C.F. à assurer l'existence de la ligne Dieppe Grimsby par laquelle se font un certain nombre d'exportations dont bénéficie la région de l'Ouest.

La maison VORMS & Cie qui exploite cette ligne, nous a remis le 28 novembre, pour une fourniture de 12.000 T. de fines lavées du Yorkshire à livrer pendant le 1<sup>er</sup> semestre de 1939, le prix de 20/6 cif Dieppe + 8 Frs. pour frais de déchargement et part de fret.

A l'examen, cette offre nous a paru inacceptable.

En effet, au moment où, en juin dernier, le prix de 20/6 cif avait été obtenu, les fines étaient cotées de 19/ à 19/6 f.o.b.

Actuellement, ces mêmes fines sont cotées 17/6 f.o.b. la baisse constatée est donc de 1/6 à 2/ par tonne.

Les frets n'ayant subi aucun changement nous pouvions demander une baisse de 1/6 par tonne et offrir le prix de 19/- c.i.f. Dieppe + 7 Frs. 50.

En comptant 4/3 de fret, il reste pour la valeur du charbon f.o.b. 14/9 faisant ressortir une différence de 2/9 par tonne avec le prix des mercuriales (17/6).

Le 17 décembre, nous avons donc offert à la maison WORMS & Cie, sous réserve d'approbation des autorités compétentes, le prix de 19/- c.i.f. Dieppe + 7 fr 50, toutes clauses et conditions du marché en cours étant applicables à la fourniture en cause.

Le 3 janvier, cette maison nous a fait savoir qu'après des négociations longues et laborieuses soutenues avec les charbonnages, elle pouvait accepter notre proposition mais qu'étant donné le prix particulièrement avantageux qu'elle avait réussi à obtenir, elle nous proposait un contrat pour l'année entière et pour un tonnage de 24.000 T.

Cette offre nouvelle est intéressante, car le prix de revient à Dieppe des fines lavées du Yorkshire est avantageux.

Au change de 178 fr 00 pour la £ sterling, le prix sur wagon de ces fines ressort à 187 fr 00 environ et celui des fines flambantes du Nord (compte tenu des frais de transport jusqu'à Dieppe : 215 Km à 0 fr 10 par tonne-kilométrique) s'établit à 180 fr 00 la tonne.

Le prix des fines lavées du Yorkshire serait donc supérieur de 7 fr 00 par tonne à celui des fines flambantes du Nord, mais étant donné que tout le tonnage offert en fines flambantes par le Nord et le Pas-de-Calais est absorbé par les régions, les fines lavées du Yorkshire ne peuvent, en fait être comparées qu'aux fines flambantes lorraines, lesquelles reviendraient à Dieppe, compte tenu également des frais de transport (550 Km à 0 fr 10) à 212 fr la tonne.

Le prix de revient sur wagon Dieppe des fines lavées du Yorkshire est donc de 25 fr 00 moins élevé que celui des fines flambantes lorraines dont le tonnage à recevoir par la région de l'Ouest pendant le 1er semestre de 1939 s'élèvera à 17.000 tonnes.

Dans ces conditions, il y a intérêt à traiter pour toute l'année 1939 et nous demandons l'autorisation de passer avec la maison WORMS & Cie un marché pour la fourniture de 24.000 tonnes de fines lavées du Yorkshire au prix de 19/- cif Dieppe + 7 fr 50.

Le montant de la dépense sera de 4.488.000 fr.

L'INGENIEUR EN CHEF  
Chef de la Division des Combustibles,

Signé : MARTIN.

## SOCIETE NATIONALE DES

## CHEMINS DE FER

-1-1-1-

PARIS, le 30 Janvier 1939

3

Réf. GA/YB

## MARCHE DE CHARBON AVEC WORMS et Cie

[View Details](#) [Edit](#) [Delete](#)

M. Ballot, Rafforteur, et pose que,

Dans le but de maintenir l'activité de la ligne de navigation DIEPPE - GRIMSBY exploitée par WORMS, j'avais rapporté favorablement en Juillet dernier un marché de fines lavées du Yorkshire à un prix légèrement supérieur au prix le plus bas que l'on aurait pu obtenir.

Un nouveau marché ~~nous~~ est proposé pour toute l'année 1939.

Après discussion avec la maison WORMS, les services ont obtenu une baisse de 1/6 sur les prix de l'année dernière, correspondant à la baisse constatée sur les marchés britanniques.

Le nouveau prix serait de 19/cif DIEPPE plus 7 F. 50, ce qui met les fines anglaises sur wagon à DIEPPE à 187 Francs environ.

Ce prix est plus avantageux que celui que l'on pouvait avoir à l'époque des tractations pour les fines lorraines rendues à DIEPPE et ~~qu'en~~ lui que l'on aurait maintenant.

Ce marché ayant d'autre part l'avantage de consolider pour toute l'année la ligne DIEPPE-GRIMSBY, nous vous proposons de l'approuver.

m: ball of

H. Hall Jr.

COMITE DE DIRECTION du 31 janvier 1939

-----

QUESTION III - Marchés et commandes

de la compétence du Conseil  
d'Administration

P.V. COURT

Le Comité prend acte de la désignation de M. GALLIOT comme rapporteur de l'affaire suivante, inscrite à l'ordre du jour de la séance du Conseil d'Administration du 1er février 1939.

1°) Marché avec la Maison WORMS et Cie pour l'achat de 24.000 T. de fines lavées du Yorkshire livrables en 1939 (4.488.000 Fr).

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

-----  
Comité de Direction  
-----

-----  
Séance du 31 janvier 1939  
-----

III - Marchés et commandes

a) de la compétence du  
Conseil d'Administration

- 4941 1°) Marché avec la Maison WORMS et Cie pour l'achat de 24.000 T. de fines lavées du Yorkshire livrables en 1939 - (4.488.000 fr). { Rapporteur : { M. GALLIOT }

COMITÉ DE DIRECTION

du 31 JAN 1939 193

" Marchés et Commandes "

SOCIETE N° *aff* NATIONAL

DES  
CHEMINS DE FER FRANCAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
FÉV 1939

193

du

" Marchés et Commandes "  
(Question N° 3)

18 janvier 1939

4941

Service des Approvisionnements  
commandes et marchés

Division des Combustibles

Marché avec la maison WORMS et Cie pour la fourniture pendant l'année 1939 de 24.000 T. de fines lavées du Yorkshire.

Montant du dossier : 4.488.000 Frs.

Dans sa séance du 20 juillet 1938, le Conseil d'Administration a donné un avis favorable à la conclusion d'un accord avec la maison Vorms & Cie en vue de la fourniture pendant le 2<sup>e</sup> semestre de 1938, par cette firme, de 12.000 T. de fines lavées du Yorkshire au prix de 20/6 cif. Dieppe + 7 F. 50.

Bien qu'à cette époque la S.N.C.F. eut pu se procurer des fines de même nature en France et à meilleur prix, l'accord avait été proposé au Conseil en raison de l'intérêt qu'il y avait pour la S.N.C.F. à assurer l'existence de la ligne Dieppe Grimsby par laquelle se font un certain nombre d'exportations dont bénéficie la région de l'Ouest.

La maison VORMS & Cie qui exploite cette ligne, nous a remis le 28 novembre, pour une fourniture de 12.000 T. de fines lavées du Yorkshire à livrer pendant le 1<sup>o</sup> semestre de 1939, le prix de 20/6 cif Dieppe + 8 Frs. pour frais de déchargement et part de fret.

A l'examen, cette offre nous a paru inacceptable.

En effet, au moment où, en juin dernier, le prix de 20/6 cif avait été obtenu, les fines étaient cotées de 19/ à 19/6 f.o.b.

Actuellement, ces mêmes fines sont cotées 17/6 f.o.b. la baisse constatée est donc de 1/6 à 2/ par tonne.

Les frets n'ayant suivi aucun changement nous pouvions demander une baisse de 1/6 par tonne et offrir le prix de 19/ - c.i.f. Dieppe + 7 Frs. 50.

En comptant 4/3 de fret, il reste pour la valeur du chargement bon f.o.b. 14/9 faisant ressortir une différence de 2/9 par tonne avec le prix des mercuriales (17/6).

.....

Le 17 décembre, nous avons donc offert à la maison WORMS & Cie, sous réserve d'approbation des autorités compétentes, le prix de 19/- c.i.f. Dieppe + 7 f 50, toutes clauses et conditions du marché en cours étant applicables à la fourniture en cause.

Le 3 janvier, cette maison nous a fait savoir qu'après des négociations longues et laborieuses soutenues avec les charbonnages, elle pouvait accepter notre proposition mais qu'étant donné le prix particulièrement avantageux qu'elle avait réussi à obtenir, elle nous proposait un contrat pour l'année entière et pour un tonnage de 24.000 T.

Cette offre nouvelle est intéressante, car le prix de revient à Dieppe des fines lavées du Yorkshire est avantageux.

Au change de 178 fr 00 pour la £ sterling, le prix sur wagon de ces fines ressort à 187 fr 00 environ et celui des fines flambantes du Nord (compte tenu des frais de transport jusqu'à Dieppe : 215 Km à 0 fr 10 par tonne-kilométrique) s'établit à 180 fr 00 la tonne.

Le prix des fines lavées du Yorkshire serait donc supérieur de 7 fr 00 par tonne à celui des fines flambantes du Nord, mais étant donné que tout le tonnage offert en fines flambantes par le Nord et le Pas-de-Calais est absorbé par les régions, les fines lavées du Yorkshire ne peuvent, en fait être comparées qu'aux fines flambantes lorraines, lesquelles reviendraient à Dieppe, compte tenu également des frais de transport (550 Km à 0 fr 10) à 212 fr la tonne.

Le prix de revient sur wagon Dieppe des fines lavées du Yorkshire est donc de 25 fr 00 moins élevé que celui des fines flambantes lorraines dont le tonnage à recevoir par la région de l'Ouest pendant le 1er semestre de 1939 s'élèvera à 17.000 tonnes.

Dans ces conditions, il y a intérêt à traiter pour toute l'année 1939 et nous demandons l'autorisation de passer avec la maison WORMS & Cie un marché pour la fourniture de 24.000 tonnes de fines lavées du Yorkshire au prix de 19/- cif Dieppe + 7 fr 50.

Le montant de la dépense sera de 4.488.000 fr.

L'INGENIEUR EN CHEF  
Chef de la Division des Combustibles,

Signé : MARTIN.